



Patron qui vole en caisse

Par **Hakina**, le **15/10/2013** à **10:49**

Bonjour, à tous

Voilà je travail dans une entreprise de 10 personnes depuis 9 ans, elle a été rachetée depuis 5 ans, la société va mal, un licenciement économique arrive chez les cadres.

Notre patron pique tous les midi dans la caisse, il annule un ticket de caisse payé en espèce et récupère toute la somme entre 100€ et 250€ par jours. Le logiciel enregistre tout et on imprime depuis plusieurs mois les tickets de caisse annulé.

De plus il pique de la marchandise pour lui et ces amis, moins de preuve on le voit faire c'est tout.

Pouvons nous faire quelques choses?

Merci beaucoup de vos réponse

Par **P.M.**, le **15/10/2013** à **13:47**

Bonjour,

Il faudrait avoir des preuves sérieuses car il s'agit d'un délit d'abus de bien sociaux...

Par **Hakina**, le **15/10/2013** à **13:58**

Bonjour,

Merci, on pensait mettre une gopro mais mon conjoint ex gendarme me dit que l'on a pas le droit...

Par **P.M.**, le **15/10/2013** à **14:12**

Bonjour,

Il faudrait que votre conjoint gendarme explique pourquoi vous n'auriez pas le droit d'enregistrer à l'insu d'une personne dans le cadre d'une affaire pénale mais il y a peut-être plus simple que de procéder ainsi car si des tickets de caisse sont régulièrement annulés,

ceci doit laisser des traces, c'est d'ailleurs celles-ci apparemment que vous avez recueillies de même pour la tenue des stocks...

Par **Hakina**, le **16/10/2013** à **12:32**

Bonjour,

Pour les tickets de caisses oui et en plus, le logiciel garde tout. Pour ce qui est des stocks oui il y'a des écarts mais on a pas de preuve pour l'heure.

Il faut que j'en parle à mes collègues qui sont au courant (tous ne le savent pas).

Et après nous allons nous pour emmener les preuves? Sachant que si on est un peu perdu c'est qu'il préside les prud'hommes...

Donc on ne sait pas trop à qui s'adresser.

Merci de vos réponse c'est très gentil.

Par **P.M.**, le **16/10/2013** à **13:13**

Bonjour,

Puisque je présume qu'il n'y a pas de Représentant du Personnel, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...